



## Héritage en indivision

-----  
Par oriana99

bonjour

notre notaire a fait le partage entre les trois héritiers dont je fais partie. Chacun a perçu son héritage en mars de cette année. il reste des parcelles en indivision. Comme il y a un désaccord entre notre fermier et nous sur le prix proposé pour le lot des quatre parcelles qu'il exploite. l'une des parcelles pourrait être vendue en constructible. J'aimerais savoir si nous pouvons garder cette parcelle en indivision pour la proposer en constructible dans les années à venir ou cette année.

merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le partage partiel est sans doute possible en attribuant une parcelle à chaque héritier, et rester en indivision sur la 4eme parcelle dont la valeur pourrait augmenter suite à la modification prochaine de votre PLU.

Vous avez le libre choix de rester en indivision sur cette 4eme parcelle si vous le souhaitez, sauf si un héritier veut absolument sortir de l'indivision.

En tout cas, une parcelle exploitée, qu'elle devienne constructible ou pas est soumise au droit de préemption du fermier, et aussi de la SAFER.

Posez vos questions à votre notaire qui doit connaitre la situation n détail.